

THENEUILLE – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **du 12 Mars 2024**

- Compte de Gestion 2023** : Etabli par la trésorière Sophie LAMOTTE, il est voté comme suit :

- un excédent de fonctionnement de	205 505.45 €,
- un déficit d'investissement de	137 199.22 €
- soit un excédent global de	68 306.26 €
- Le Conseil Municipal vote le compte administratif de la commune comme suit** :

En fonctionnement : 307 482.09 € de dépenses et 512 987.57 € de recettes
En investissement : 527 110.63 € de dépenses et 389 911.41 € de recettes
(Restes à réaliser : 772.01 € de dépenses et 87 995.71 € de recettes.)

Soit le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

Investissement :	- 137 199.22 €
Fonctionnement :	+ <u>205 505.48 €</u>
Résultat global :	+ 68 306.26 €
- Affectation des résultats**

Au vu du résultat de clôture, le Conseil Municipal décide d'affecter 155 529.96 € à la section de fonctionnement (imputation 002) et reportera le déficit d'investissement de 137 199.22 € sur l'imputation 001.
- Compte-rendu de la **rencontre avec le SDE** concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente : vue la structure de la salle, ce projet est réalisable, d'autant plus que la salle polyvalente représente 75% de la consommation électrique. Ce serait un projet à envisager pour 2025, et auparavant il faut déposer un dossier auprès de l'architecte des bâtiments de France (proximité de l'église classée). Par contre l'avis du SDE est mitigé en ce qui concerne l'installation de panneaux sur le hangar communal.
- Le budget annexe « CCAS » ayant été supprimé au 31/12/2023, la vente des concessions du cimetière communal reviendra en intégralité à la commune.
- Le SAGE** : la commune est sollicitée (comme les autres) par le SAGE qui doit cartographier les zones humides des communes. Une réunion est programmée le 08 avril 2024 à la salle polyvalente de Theneuille avec les agriculteurs de Theneuille,
- Communauté de Communes** : Une exposition intitulée « D'arbres en art » sera visible à Theneuille du 09 au 14 Septembre 2024, à la salle polyvalente. Elle se tiendra également à Cérilly du 23 août au 09 Septembre.
- Programme du Conseil Départemental « 350 000 ARBRES POUR LE BOURBONNAIS »** : chaque commune peut bénéficier d'un montant d'achat d'arbres de 10 000 € maximum jusqu'en 2028. Theneuille s'est inscrite.

9. **Investissements 2024** : Au programme il s'agit de terminer l'aménagement du gîte de la Cure, notamment les extérieurs comprenant le jardin, de réfléchir à la mise en place de panneaux photovoltaïques ainsi qu'à la collaboration avec l'EPF concernant la grange jouxtant le gîte.

10. **Questions diverses** :

- « Aux Saveurs de Theneuille » : de nouveaux producteurs rejoignent l'équipe en place,
- La commune se prononce pour la continuité de l'exploitation d'argiles par l'entreprise SAS EDILIANS sur les communes de Louroux-Bourbonnais et Vieure.